



Colle dispersion

Colle spéciale

Domaines d'application: Colle spéciale à liant organique et sans solvant, pour le collage de panneaux isolants sur béton, enduits de chaux-ciment, plaques en bois, placoplâtre, Duripanel et Fermacell. Convient à l'application extérieure et intérieure.

Propriétés:

- Forte adhérence
- Sans solvant
- Gris clair

Mise en œuvre:



Données techniques	
N° d'art.	2000578272
Type d'emballage	
Quantité par unité	20 kg/unité
Unités par emballage	24 unité/pal
Granulométrie	0 - 0,7 mm
Consommation	env. 1,5 kg/m ² /mm
Teinte	Gris clair
Densité	env. 1,4 kg/l
Substances solides	env. 77 %

Composition:

- Liant : dispersion
- Additifs : additifs pour améliorer les propriétés de mise en œuvre

Remarque de consommation: Les valeurs indiquées pour la consommation sont des valeurs empiriques. Celles-ci peuvent varier en fonction du support, des conditions météorologiques et de la mise en œuvre.

Support: Le support doit être sec, propre, exempt de graisse et suffisamment solide. Les anciennes couches de peinture et de crépi insuffisamment adhérentes ou farinantes doivent être enlevées ou brossées et solidifiées avec une couche de fond appropriée. Demander conseil si le support est critique.

Mise en œuvre: La colle dispersion est livrée prête à l'emploi et ne doit pas être diluée. Pour atteindre une résistance initiale plus élevée, on peut ajouter max. 10 % (2 kg par bidon) de ciment Portland trempé dans de l'eau propre. Mélanger à l'aide d'un malaxeur pour obtenir une masse sans grumeaux (mais pas pour les supports en plâtre !). Ce mélange doit être mis en œuvre en l'espace d'1 heure. Ne pas ajouter de ciment pour une utilisation comme couche d'adhérence ou de support sur du métal ou des matériaux dérivés du bois ! Comme colle : s'applique sur toute la surface de l'isolant à l'aide d'une truelle dentée puis est pressé immédiatement contre le mur. Épaisseur de couche min. 1 mm. Comme couche d'adhérence et de support : s'applique sur toute la surface du support avec une truelle dentée. Épaisseur de couche min. 1 mm.

Conditions de mise en œuvre: La température de mise en œuvre et de séchage est de +5 °C au minimum et de +30 °C au maximum (air et support). Protéger la couche d'enduit fraîche de la pluie battante, de l'ensoleillement, des courants d'air et d'un séchage trop rapide. Par ailleurs, on appliquera les fiches techniques en vigueur de l'ASEPP ainsi que les normes SIA 242 «Crépiages et travaux de plâtrerie», 118/ 243 «Isolation thermique extérieure revêtue d'un enduit», de même que la norme 243 «Conditions générales pour une isolation thermique extérieure revêtue d'un enduit».

Stockage: Au frais mais sans gel. Se conserve jusqu'à 12 mois dans l'emballage d'origine fermé.



Colle dispersion

Colle spéciale

Élimination:	Réutiliser ou éliminer conformément aux dispositions légales locales et nationales.
Particularités:	En dehors du ciment, ne pas mélanger avec des matériaux étrangers.
Mesures de protection:	Irritant pour les voies respiratoires et la peau. Un contact avec les yeux risque d'entraîner de graves lésions oculaires. Lors du gâchage et de la mise en œuvre, porter des lunettes de protection et des gants de protection. Pour des indications détaillées, observer la fiche de données de sécurité actuelle.
Dispositions générales:	Cette fiche technique remplace toutes les versions précédentes de la fiche relative à ce produit. Les données de cette fiche technique ont été rédigées soigneusement et consciencieusement, sur la base des connaissances et de l'expérience acquises à ce jour, et se rapportent à une application courante. Les données fournies sont sans garantie quant à leur exactitude et à leur exhaustivité et excluent toute responsabilité. Elles ne justifient également aucune relation juridique contractuelle av ni aucune obligation secondaire incombant. Les clients et utilisateurs restent seuls responsables de vérifier que les produits sont adaptés à l'utilisation envisagée. Vous trouverez l'état actuel de nos fiches techniques sur notre site Internet ou vous pouvez les obtenir auprès du service compétent.
